ARRETE N° 148 V /2026
Réglementant le stationnement sur la commune de Vouillé

Le Maire de la Commune de VOUILLE,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;
Vu la demande formulée par écrit le 15 avril 2026 par l'association FNATH ;
Considérant qu'en raison de la nécessité de stationner un bus **rue de Terrefort (Vouillé)**, il y a lieu d'interdire momentanément le stationnement à cet endroit ;

ARRETE

Article 1.- Le samedi 13 juin 2026, le stationnement sera exclusivement réservé au bus de l'association FNATH, sur les places de parking situées à côté de la boîte à livres rue de Terrefort.

Article 2.- La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité des Services Techniques Municipaux.

Article 3.- Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5.- Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur dans la commune de Vouillé.

Article 5.- Le présent arrêt fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.
M. le Maire de la commune de Vouillé, M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Vouillé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise à l'association FNATH.

Vouillé, le 17 avril 2026

Le Maire

MAIRIE VOUILLE (Vienne)

Philippe PATEY

HAUT POITOU
Communauté de Communes
Parking
1 / 700
16 avril 2026
0
20
40 m
N
Terrefort
Prieuré
Rue
Forêt
Vauville
Ia
105
104
102
97
101
103
98
99
100
17
18
105
15
16
14
46
49
50
51
48
47
7
166
52
80
103